



Ville de Vaujours

DECLARATION PREALABLE DELIVREE PAR LE MAIRE AU NOM DE LA COMMUNE

Service Urbanisme

Réf. : DB/SB/TD/NB/PH

Demande déposée le 11/08/2021		N° DP 093 074 21 C0052
Par :	ACTION ENERGIE	
Représentée par :	MONSIEUR	
Demeurant à :	41 RUE DELIZY 93500 PANTIN	Surface de plancher créée: 0 m ²
Pour :	MISE EN PLACE D'ISOLATION THERMIQUE DEPUIS L'EXTERIEUR AVEC RAVALEMENT .	Nb de bâtiments: 0
Sur un terrain sis à	238 RUE DE MEAUX – 93410 VAUJOURS	Destination : HABITATION
Cadastré :	B 161	

ARRETE MUNICIPAL tendant à la décision de NON-OPPOSITION n° 21/331

Monsieur,

- Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu** le Code l'Urbanisme, notamment ses articles L.421-1 et suivants, et R.423-1 et suivants ;
- Vu** le plan local d'urbanisme adopté le 19 décembre 2017 en application de l'article L 153-1 et suivants du code de l'urbanisme ;
- Vu** le contenu et les effets du plan local d'urbanisme et ce conformément aux articles L 151-1 , L 152-1 et suivants du code de l'urbanisme ;
- Vu** la déclaration préalable susvisée.

J'ai l'honneur de vous faire savoir que les travaux décrits ci-dessus **peuvent être exécutés en respectant les prescriptions ci-dessous :**

-ARRETE-

Article 1 : Les travaux devront être conformes au projet joint ;

- Isolation thermique et installation de panneaux de polystyrène (PSE) épaisseur de 14 cm ;
- Ravalement des façades avec changement de couleur par rapport à l'existant, couleur de l'enduit extérieur RAL : 1015 Ivoire clair;
- Le type de l'enduit sera taloché ;
- La distance, entre les façades à isoler et la limite séparative voisine, sera de moins de 14 cm après travaux ;

Accusé de réception en préfecture
093-269300372-20210831-21-331-A1
Date de télétransmission : 31/08/2021
Date de réception préfecture : 31/08/2021

Article 2 : Tous travaux ou installations prévus en bordure de la voie ou nécessitant une occupation du domaine public sont subordonnés à l'obtention d'une permission de voirie après l'instruction d'une demande à déposer auprès des Services Techniques et du Département.

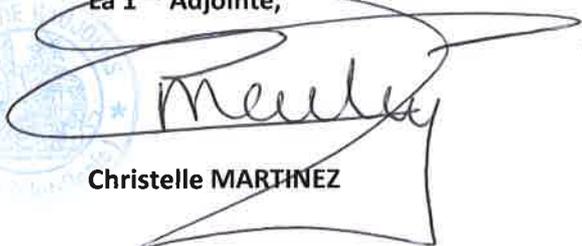
ARTICLE 3 : L'affichage des travaux est obligatoire sur le terrain. Un panneau de chantier visible du domaine public, dûment complété, doit être installé par le pétitionnaire ou le(s) propriétaires au démarrage des travaux et doit demeurer tout au long du projet.

ARTICLE 4 : Les formulaires CERFA de Déclaration d'ouverture de Chantier (DOC) n°13407*03 et de Déclaration d'Achèvement et Attestant la Conformité des Travaux (DAACT) n°13408*05 sont à transmettre en Mairie dûment complétés et signés en trois exemplaires au moment correspondant (démarrage et achèvement du chantier).

Veillez agréer, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

Vaujours, le 24 août 2021

Pour le Maire absent,
La 1^{ère} Adjointe,



Christelle MARTINEZ

La présente décision est transmise au représentant de l'Etat dans les conditions prévues à l'article L 424-7 du code de l'urbanisme. Elle est exécutoire à compter de sa notification au demandeur.

INFORMATIONS - A LIRE ATTENTIVEMENT - INFORMATIONS - A LIRE ATTENTIVEMENT

- **DROITS DES TIERS :** La présente décision est notifiée sans préjudice du droit des tiers (notamment : obligations contractuelles ; servitudes de droit privé telles que les servitudes de vue, d'ensoleillement, de mitoyenneté ou de passage ; règles figurant au cahier des charges du lotissement ...) qu'il appartient au bénéficiaire de l'autorisation de respecter.

- **VALIDITE :** Les effets de la déclaration sont caducs si les travaux ne sont pas entrepris dans le délai de deux ans à compter de sa délivrance ou si les travaux sont interrompus pendant un délai supérieur à une année. Le décret n°2014-1661 du 29 décembre 2014 porte ce délai de validité à 3 ans à une déclaration intervenue au plus tard le 31 décembre 2015.

- **AFFICHAGE :** La décision de non opposition à la déclaration préalable ou l'arrêté de permis doivent être affichés sur le terrain par les soins du bénéficiaire, de manière visible de l'extérieur, dès sa notification. Les conditions de l'affichage sur le terrain sont définies par l'article R.424-15 et les articles A.424-15 à A.424-18 du code de l'urbanisme. Il faut retenir que l'affichage sur le terrain doit : être visible de l'extérieur, être réalisé dès notification de l'arrêté pendant toute la durée du chantier, mentionner l'obligation prévue à peine d'irrecevabilité par l'article R.600-1 de notifier tout recours administratif ou contentieux à l'auteur de la décision ainsi qu'à son bénéficiaire.

- **DELAIS ET VOIES DE RECOURS :** Le délai de recours contentieux des tiers est de deux mois à compter du premier jour d'une période continue de DEUX MOIS d'affichage sur le terrain du présent panneau (art. R. 600-2 du code de l'urbanisme).

Le bénéficiaire d'une décision qui désire la contester peut saisir le tribunal administratif compétent d'un recours contentieux dans les DEUX MOIS à compter de la notification de la décision ou de l'arrêté contestés. Il peut également saisir d'un recours gracieux l'auteur de la décision ou d'un recours hiérarchique le Ministre chargé de l'urbanisme ou le Préfet pour les permis délivrés au nom de l'Etat.

Cette démarche suspend le délai de recours contentieux qui commencera à courir soit à compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale, soit deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité territoriale.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique Télérecours citoyen www.telerecours.fr »

- **ASSURANCE DOMMAGES-OUVRAGES :** Elle doit être souscrite par le pétitionnaire dès le début des travaux. A défaut, il encourt des sanctions pénales sauf s'il construit pour lui-même ou sa proche famille.

recours en préfecture
093-26300370-21-33414
Date de télétransmission : 31/08/2021
Date de réception préfecture : 31/08/2021

DP 093 074 21 C 0052

11 AOÛT 2021



Déclaration préalable

à la réalisation de constructions et travaux non soumis à permis de construire portant sur une maison individuelle et/ou ses annexes



N° 13703*07

Formulaire à utiliser si :

- Vous réalisez des travaux sur une maison individuelle (extension, modification de l'aspect extérieur, ravalement de façade...).
- Vous construisez une annexe à votre habitation (piscine, abri de jardin, garage...).
- Vous édifiez une clôture.

Pour savoir précisément à quelle(s) formalité(s) est soumis votre projet, vous pouvez vous reporter à la notice explicative ou vous renseigner auprès de la mairie du lieu de votre projet.

Cadre réservé à la mairie du lieu du projet

D P 093 074 21 C 0052
Dpt Commune Année N° de dossier

La présente demande a été reçue à la mairie

Mairie de Vaujours
Seine Saint-Denis



le 11 08 2021
Cachet de la mairie et signature du receveur
Dossier transmis : à l'Architecte des Bâtiments de France
 au Directeur du Parc National

1 - Identité du déclarant

Le déclarant indiqué dans le cadre ci-dessous pourra réaliser les travaux ou les constructions en l'absence d'opposition. Il sera redevable des taxes d'urbanisme le cas échéant. Dans le cas de déclarants multiples, chacun des déclarants, à partir du 2^{ème}, doit remplir la fiche complémentaire «Autres demandeurs». Les décisions prises par l'administration seront notifiées au déclarant indiqué ci-dessous. Une copie sera adressée aux autres déclarants, qui seront co-titulaires de la décision de non-opposition et solidairement responsables du paiement des taxes.

Vous êtes un particulier Madame Monsieur

Nom : Prénom :

Date et lieu de naissance

Date : / / Commune :
Département : Pays :

Vous êtes une personne morale

Dénomination : ACTION ENERGIE Raison sociale : ACTION ENERGIE

N° SIRET : 48481917200038 Type de société (SA, SCI,...) : SARL

Représentant de la personne morale : Madame Monsieur

Nom : Prénom :

Vu pour être annexé
à la déclaration préalable
N° 093 074 21 C 0052
Vaujours, le 24/08/2021

2 - Coordonnées du déclarant

Adresse : Numéro : Voie : 41 RUE DELIZY

Lieu-dit : Localité : PANTIN

Code postal : 93500 BP : Cedex :

Téléphone

Si le déclarant habite à l'étranger : Pays :

Division territoriale :

Si vous souhaitez que les courriers de l'administration (autres que les décisions) soient adressés à une autre personne, veuillez préciser son nom et ses coordonnées : Madame Monsieur Personne morale

Nom : Prénom :

OU raison sociale : VOS DEMARCHES ECO ENERGY

Adresse : Numéro : 5 Voie : Rue Saint Louis

Lieu-dit : Localité : Saint Maurice

Code postal : 94410 BP : Cedex :

Si cette personne habite à l'étranger : Pays :

Division territoriale :

Téléphone :

indiquez l'indicatif pour le pays étranger : / / /

J'accepte de recevoir par courrier électronique les documents transmis en cours d'instruction par l'administration à l'adresse suivante :

Accusé de réception en préfecture
N° de dossier : 093 074 21 C 0052
Date de transmission : 31/08/2021
Date de réception en préfecture : 31/08/2021

J'ai pris bonne note que, dans un tel cas, la date de notification sera celle de la consultation du courrier électronique ou, au plus tard, celle de l'envoi de ce courrier électronique augmentée de huit jours.

6 - Engagement du déclarant

J'atteste avoir qualité pour faire cette déclaration préalable. (Vous pouvez déposer une déclaration si vous êtes propriétaire ou co-indivisaire du terrain ou si vous avez l'autorisation ou un mandat du ou des propriétaires).

Je soussigné(e), auteur de la déclaration préalable, certifie exacts les renseignements fournis.

J'ai pris connaissance des règles générales de construction prévues par le code de la construction et de l'habitation.

Je suis informé(e) que les renseignements figurant dans cette déclaration préalable serviront, en cas de création de surfaces nouvelles, au calcul des impositions prévues par le code de l'urbanisme.

À PANTIN

Le : 03/08/2021

Signature du (des) déclarant(s)

Votre déclaration doit être établie en deux exemplaires signés et doit être déposée à la mairie du lieu du projet.

Vous devrez produire :

- un exemplaire signé supplémentaire, si votre projet se situe dans le périmètre d'un site patrimonial remarquable ou se voit appliquer une autre protection au titre des monuments historiques ;
- un exemplaire signé supplémentaire, si votre projet se situe dans un site classé, un site inscrit ou une réserve naturelle ;
- deux exemplaires signés supplémentaires, si votre projet se situe dans un cœur de parc national.

DP 093 074 21 C 0 05 2 . . .

11 AOUT 2021

Vu pour être annexé
à la déclaration préalableN° 09307421C0052
Vaujours, le 24/08/2021

Le Maire,

Pour le Maire Absent
La Jee Adjointe

Christiëtte Mauriez

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux réponses contenues dans ce formulaire pour les personnes physiques. Elle garantit un droit d'accès aux données nominatives les concernant et la possibilité de rectification. Ces droits peuvent être exercés à la mairie. Les données recueillies seront transmises aux services compétents pour l'instruction de votre demande.

Pour permettre l'utilisation des informations nominatives comprises dans ce formulaire à des fins commerciales, je suis contre :

Accusé de réception en préfecture
093 289 0037 2021 08 31 11 31
Date de télétransmission : 31/08/2021
Date de réception préfecture : 31/08/2021



Déclaration des éléments nécessaires au calcul des impositions pour une déclaration préalable à la réalisation de constructions et travaux non soumis à permis de construire portant sur une maison individuelle et/ou ses annexes

Informations nécessaires en application de l'article R. 431-5 du code de l'urbanisme

Cette déclaration sert de base au calcul des impositions dont vous êtes éventuellement redevable au titre de votre projet. Remplissez soigneusement les cadres ci-dessous et n'oubliez pas de joindre le cas échéant les documents complémentaires figurant au cadre 4. Cela peut vous permettre de bénéficier d'impositions plus favorables. Conservez soigneusement les justificatifs afférents à vos déclarations, ils pourront vous être demandés ultérieurement.

Cadre réservé à la mairie du lieu du projet

D P 093 074 21 C 0052
 Dpt Commune Année N° de dossier



DP 093 074 21 C 0052
 11 AOÛT 2021

1 - Renseignements concernant les constructions ou les aménagements

1.1 - Les lignes ci-dessous doivent être obligatoirement renseignées, quelle que soit la nature de la construction

Surface taxable (1) totale créée de la ou des construction(s), hormis les surfaces de stationnement closes et couvertes (2bis) : 0 m²
 Surface taxable créée des locaux clos et couverts (2 bis) à usage de stationnement : 0 m²
 Surface taxable démolie de la (ou des) construction(s) : 0 m²

1.2 - Destination des constructions et tableau des surfaces taxables(1)

1.2.1 - Création de locaux destinés à l'habitation

Dont :		Nombre de logements créés	Surfaces créées (1) hormis les surfaces de stationnement closes et couvertes (2 bis)	Surfaces créées pour le stationnement clos et couvert (2 bis)
Locaux à usage d'habitation principale et leurs annexes (2)	Ne bénéficiant pas de prêt aidé (3)			
	Bénéficiant d'un PLAI ou LLTS (4)			
	Bénéficiant d'un prêt à taux zéro (PTZ) (5)			
	Bénéficiant d'autres prêts aidés (PLUS, LES, PSLA, PLS, LLS) (6)			
Locaux à usage d'habitation secondaire et leurs annexes (2)		0	0	0

1.2.2 - Extension (8) de l'habitation principale, création d'un bâtiment annexe à cette habitation ou d'un garage clos et couvert

Pour la réalisation des ces travaux, bénéficiez-vous d'un prêt aidé (5) (6) ?

Oui Non Si oui, lequel ?

Quelle est la surface taxable (1) existante?m²

Quel est le nombre de logements existants ?

Quelle est la surface taxable démolie ?0.....m²

1.2.3 Création d'abris de jardin, de pigeonniers et colombiers

Quelle est la surface taxable (1) créée ?0.....m²

1.3 - Autres éléments créés soumis à la taxe d'aménagement

Nombre de places de stationnement non couvertes ou non closes (13) : 0

Superficie du bassin intérieur ou extérieur de la piscine, créée par le projet : 0 m²

Superficie des panneaux photovoltaïques posés au sol : 0 m²

1.4 - Redevance d'archéologie préventive

Votre projet fait-il l'objet d'un (ou de) terrassement(s) ?

Oui Non

Vu pour être annexé
 à la déclaration préalable
 N° 09307421C0052
 Vaujours, le 24/08/2021
 Le Maire,

Rue de Marie Absent
de rue adrienne
 Mairie
 Christelle Martiner

Accusé de réception en préfecture
 093-269300372-20210831-21-331-A1
 Date de télétransmission : 31/08/2021
 Date de réception préfecture : 31/08/2021

1.5 - Cas particuliers

Les travaux projetés sont-ils réalisés suite à des prescriptions résultant d'un Plan de Prévention des Risques naturels, technologiques ou miniers ? Oui Non

La construction projetée concerne t-elle un immeuble classé parmi les monuments historiques ou inscrit à l'inventaire des monuments historiques ? Oui Non

DP 093 074 21 C 0052
11 AOÛT 2021

**2 - Documents pouvant vous permettre de bénéficier d'impositions plus favorables**

Pièces	Nombre d'exemplaires à fournir
Si votre projet se situe dans une opération d'intérêt national et que vous pensez bénéficier de l'exonération prévue à l'article L. 331-7 4° (opération d'intérêt national) du code de l'urbanisme	
<input type="checkbox"/> F6. L'attestation de l'aménageur certifiant que ce dernier a réalisé ou réalisera l'intégralité des travaux mis à sa charge (articles R. 331-5 et R. 431-23-1 du code de l'urbanisme)	1 exemplaire par dossier
Si votre projet se situe dans un périmètre de projet urbain partenarial et que vous pensez bénéficier de l'exonération prévue à l'article L. 331-7 6° (projet urbain partenarial) du code de l'urbanisme :	
<input type="checkbox"/> F7. Copie de la convention de projet urbain partenarial (article R. 431-23-2 du code de l'urbanisme)	1 exemplaire par dossier
Si vous faites une reconstruction suite à une destruction ou suite à une démolition ou suite à un sinistre et que vous pensez bénéficier de l'exonération prévue à l'article L. 331-7 8° du code de l'urbanisme :	
<input type="checkbox"/> F8. La justification de la date de la destruction, de la démolition ou du sinistre	1 exemplaire par dossier
<input type="checkbox"/> F9. En cas de sinistre, l'attestation de l'assureur, que les indemnités versées en réparation des dommages ne comprennent pas le montant des taxes d'urbanisme	1 exemplaire par dossier
Si votre projet affecte le sous-sol et que vous pensez bénéficier de l'exonération prévue à l'article L. 524-6 du code du patrimoine (19) :	
<input type="checkbox"/> F10. L'attestation de paiement d'une redevance d'archéologie préventive au titre de la réalisation d'un diagnostic suite une demande volontaire de fouilles, ou au titre de la loi du 1 ^{er} août 2003	1 exemplaire par dossier

3 - Autres renseignements

(Informations complémentaires et justificatifs éventuels (notamment l'attestation bancaire au prêt à taux zéro, si la collectivité a délibéré l'exonération facultative correspondante) pouvant vous permettre de bénéficier d'impositions plus favorables)

Vu pour être annexé
à la déclaration préalable
N° 09307421C0052
Aujourd'hui, le 21/08/2021

Si à échéance de vos taxes vous n'habitez plus à l'adresse figurant sur la demande d'autorisation, merci de renseigner l'adresse d'envoi des titres de perception

Nouvelle adresse : Numéro : Voie :

Lieu-dit : Localité :

Code postal : BP : Cedex :

Si le déclarant habite à l'étranger : Pays :

Division territoriale :

Date 03/08/2021

Nom et Signature du déclarant

ACTION ENERGIE

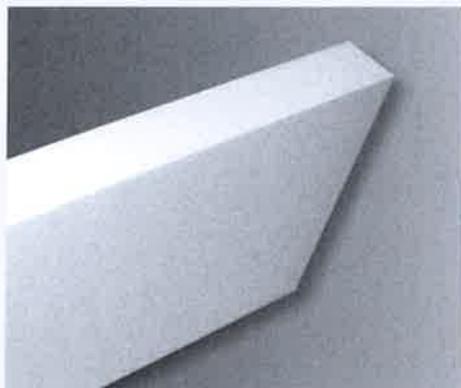


Rue de Marie Absent,
La Jolie Adjointe,
Christelle Maunier

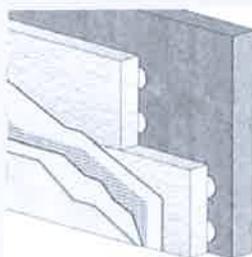
Les solutions support d'enduit mince ou épais avec isolation

Knauf Therm ITEX Th38 SE
Knauf Therm ITEX Th38 SE FM+

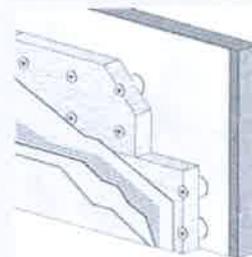
11 AOUT 2021
 DP 093 074 21 C 0052



Applications recommandées par Knauf

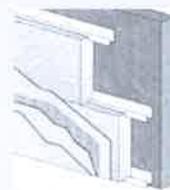


PCO : Pose Collée



PCC : Pose Calée Chevillée

Autre application



PFM : Pose Fixation Mécanique - FM+

TRAITER LA FAÇADE SUR UN SOLAIRE SUPPORT D'ENDUIT

Dimensions :

- **Knauf Therm ITEX Th38 SE :**
1200 x 600 x épaisseurs 20 à 300 mm
- **Knauf Therm ITEX Th38 SE FM+ :**
500 x 500 x épaisseurs 60 à 200 mm
(autres dimensions sur consultation)

Bords :

- **Knauf Therm ITEX Th38 SE :** droits
- **Knauf Therm ITEX Th38 SE FM+ :** rainurés 4 chants (autres bords sur consultation)

Finitions : sur demande

- Panneaux avec bossages en U ou en V
- Panneaux cintrés sur mesure

Réaction au feu :

- Euroclasse E selon PV CSTB n° RA08-0113
- M1 selon attestation de maintien CSTB n° RA15-0015

Knauf utilise pour la fabrication des panneaux Knauf Therm ITEX Th38 SE et Knauf Therm ITEX Th38 SE FM+ des matières premières certifiées par le LNE, comme requis par l'IT 249

Masse combustible mobilisable :

- 0,7 MJ/m²/mm d'épaisseur

Performances thermiques :

- **Knauf Therm ITEX Th38 SE :**
certificat ACERMI n° 03/007/178
- **Knauf Therm ITEX Th38 SE FM+ :**
certificat ACERMI n° 03/007/180

Marquage CE selon l'annexe ZA de la norme NF EN 13163

Sécurité incendie :

Utiliser les bandes de protection incendie Knauf PLB /FKL C2 /FKLL (cf. p. 28) en complément de gamme.

Le produit : présentation

Panneau isolant de polystyrène expansé et découpé dans des blocs de Knauf Therm blanc, spécialement dédié à la réalisation de l'isolation thermique par l'extérieur de murs en maçonnerie, en béton ou à ossature bois, recevant directement un enduit armé d'un treillis. Ces isolants sont intégrés aux Avis Techniques ou aux Agréments Techniques Européens (ATE) et Documents Techniques d'Applications (DTA) des détenteurs de systèmes d'enduit.

Le produit : pour quoi faire ?

- Neuf et rénovation
- Maisons individuelles, bâtiments d'habitations collectives et tertiaires, ERP, bâtiments industriels

Le produit : description

Il est constitué de polystyrène expansé blanc découpé dans des blocs moulés après stabilisation. Les panneaux sont :

- à chants droits pour le Knauf Therm ITEX Th38 SE
- à chants rainurés pour le Knauf Therm ITEX Th38 SE FM+

Vu pour être annexé
 à la déclaration préalable
 N° 09307421C0052
 Vaujours, le 24/08/2021
 Le Maire,



LES PLUS KNAUF

- ✦ Format de 1200 x 600 mm permettant d'accroître la productivité chantier et de diminuer le nombre de chevilles dans les solutions « calées chevillées », compatible avec le format des laines de roche
- ✦ Caractéristiques d'isolation thermique certifiées par l'ACERMI
- ✦ Performances thermiques qui répondent au-delà de la RT 2012
- ✦ Traitements des ponts thermiques des planchers et des refends
- ✦ Jusqu'à 10 fois plus léger que des panneaux de 100 mm d'épaisseur

Accuse de réception en préfecture
 N° 09307421C0052
 Date de télétransmission : 31/08/2021
 Date de réception préfecture : 31/08/2021

DP7 (ENVIRONNEMENT PROCHE)

DP 093 074 21 C 0052

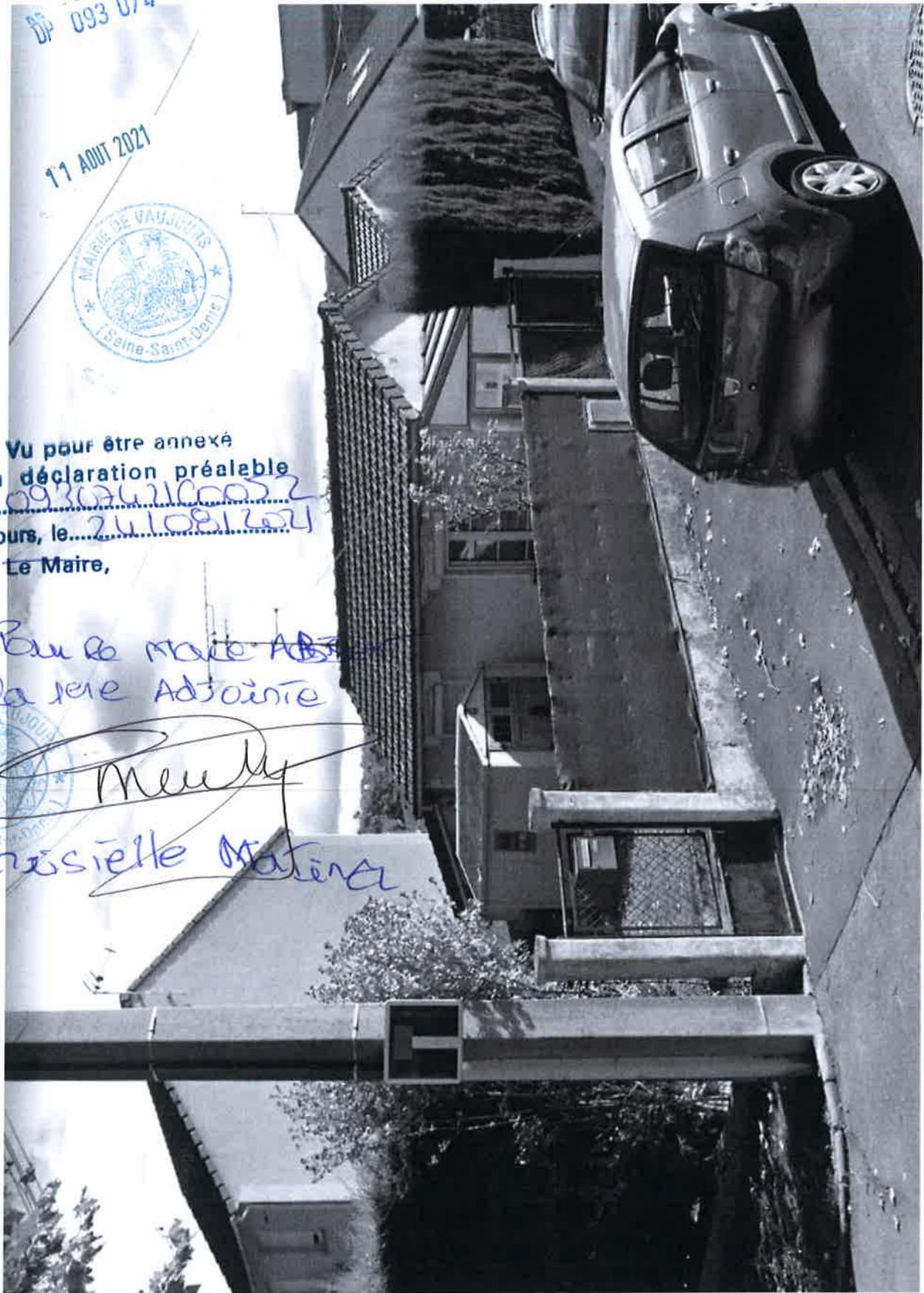
11 AOUT 2021



Vu pour être annexé
à la déclaration préalable
N° 09307421C0052
Vaujours, le 24/08/2021
Le Maire,

Bau de Mairie Adjoint
La rue Adjointe

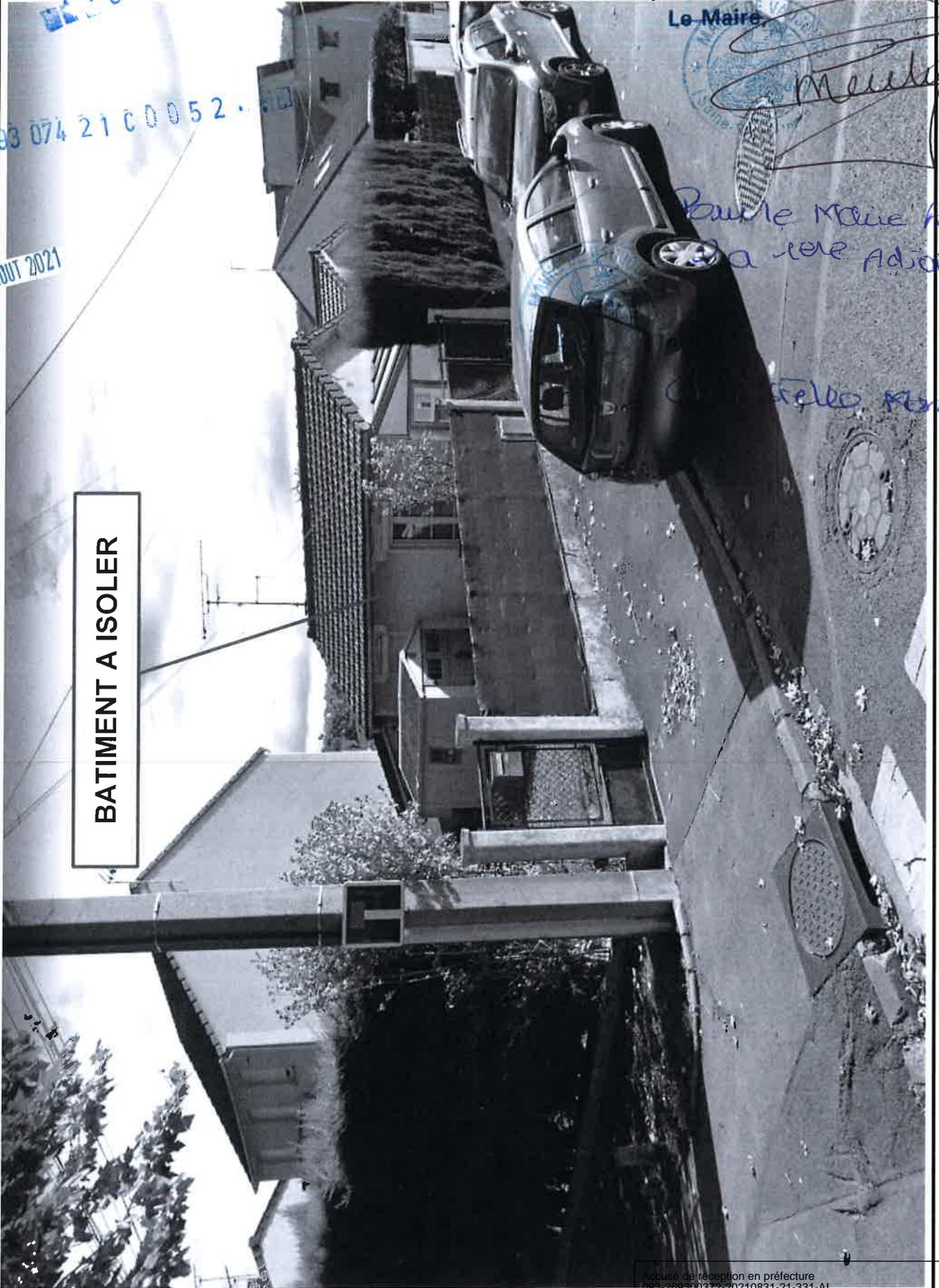
Mme
Christiella Matina



Accusé de réception en préfecture
093-269300372-20210831-21-331-A1
Date de télétransmission : 31/08/2021
Date de réception préfecture : 31/08/2021

DP8 (ENVIRONNEMENT LOIN)

BATIMENT A ISOLER



DP 093 074 21 C 0052

DP 093 074 21 C 0052

11 AOUT 2021

Vu pour être annexé
à la déclaration préalable
N° 09307421C0052
Vaujours, le 21/08/2021
Le Maire,

Mercy

*Pauline Marie Absent
et sa sœur Adrienne*

Christelle Bernard

Accusé de réception en préfecture
093-269300372-20210831-21-331-A1
Date de télétransmission : 31/08/2021
Date de réception préfecture : 31/08/2021

DP 4 / DP 6 (FAÇADE A ISOLER)

AVANT

DP 093 074 21 C0052
11 AOUT 2021
Mairie de VAUJOURS
Sainte-Sophie
11

Vu pour être annexé
à la déclaration préalable
N° 09307421C0052
Vaujours, le 21/08/2021

Le Maire,

Sur la Mairie de Vaujours
à Jours
Meulles
Christelle Pautier

DP 4 / DP 6 (FAÇADE A ISOLER)

APRES



10 10 2021
2-1 AOUT 2021



Vu pour être annexé
à la déclaration préalable
N° 093269300372-20210831-A1
Vaujours, le 24/08/2021

Le Maire,

*Posé par Mr Absent
la 1ère semaine*

*Mme
Christelle Fontaine*

Accusé de réception en préfecture
093-269300372-20210831-21-331-A1
Date de télétransmission : 31/08/2021
Date de réception préfecture : 31/08/2021

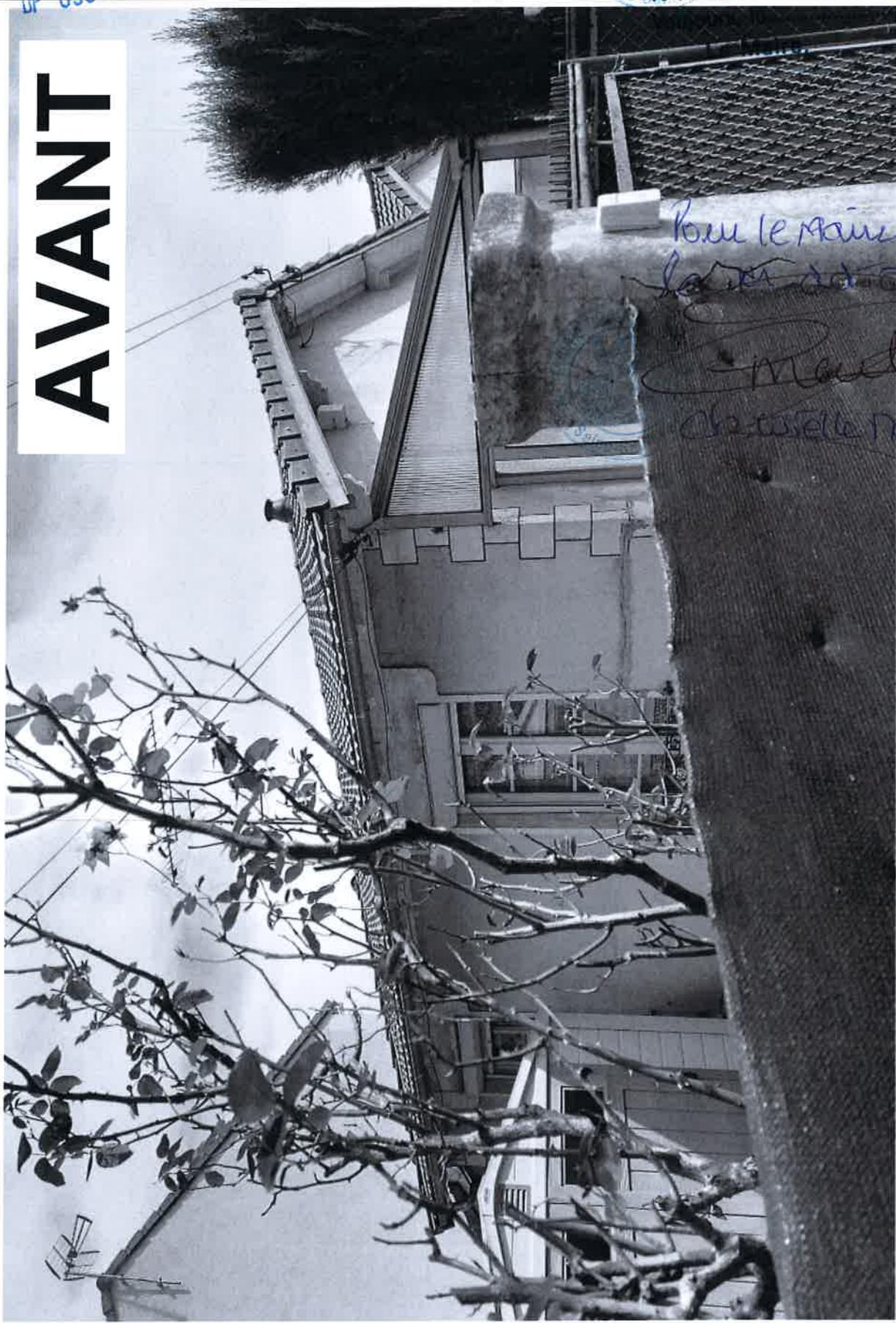
DP 093 074 21 C 0052 . . .

11 AOUT 2021



Vu pour être annexé
à la déclaration préalable
N° 09307421C0052

AVANT



Pour le Maire Absent
L'adjoint délégué
M. M...
Christelle Roumier

DP 4 / DP 6 (FAÇADE A ISOLER)

Accusé de réception en préfecture
093-269300372-20210831-21-331-AI
Date de télétransmission : 31/08/2021
Date de réception préfecture : 31/08/2021

DP 4 / DP 6 (FAÇADE A ISOLER)

APRES

Vu pour être annexé
à la déclaration préalable
N° 2930767147
Vaujours, le 24/08/2021
Le Maire,

Pour le maire
la 1ère adjointe
Christelle Meyer

11 AOUT 2021

DP 093 074 21 00052

Accusé de réception en préfecture
093-269300372-20210831-21-331-A1
Date de télétransmission : 31/08/2021
Date de réception préfecture : 31/08/2021

Isolation Thermique par l'Extérieur (ITE)

Guide de mise en œuvre

Avant de commencer

Le support doit être propre, plan et résistant.

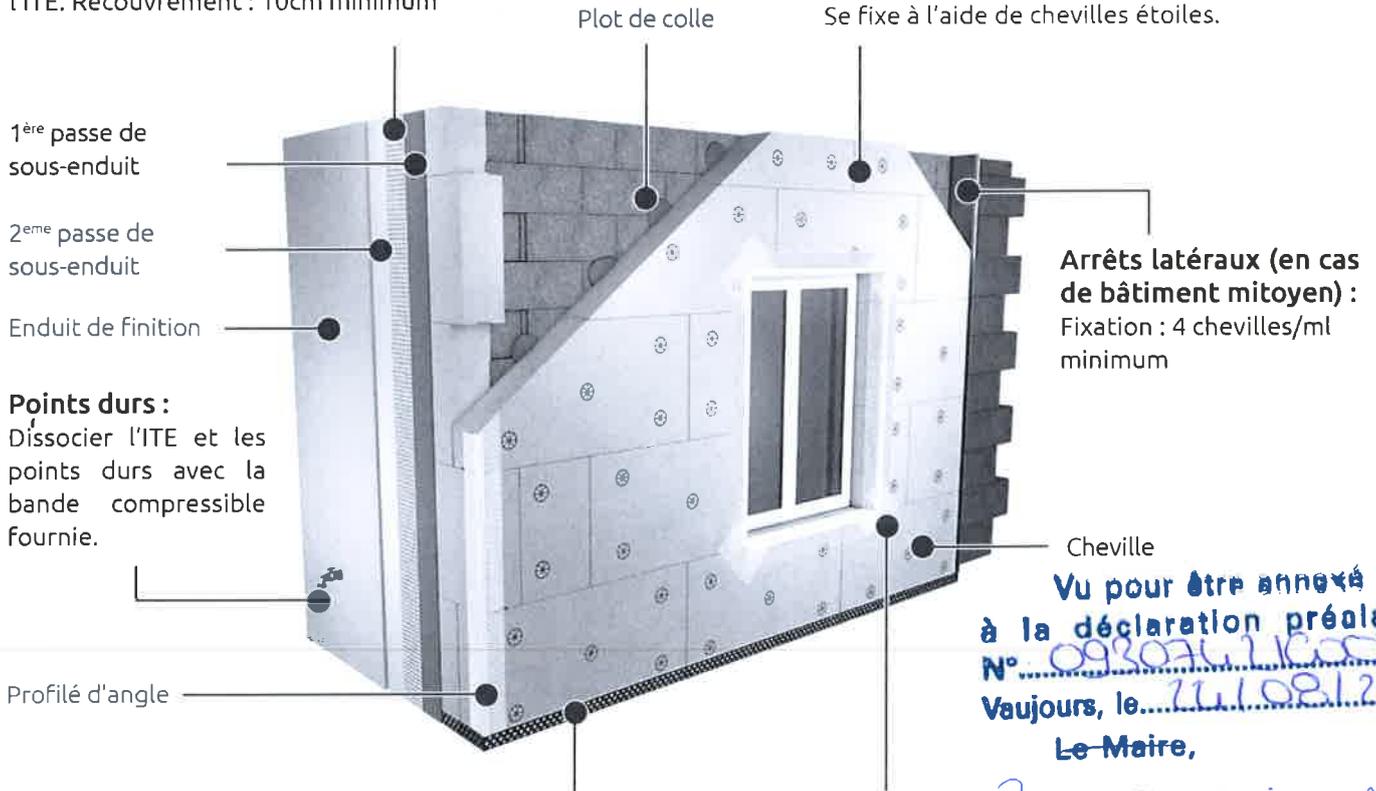
Mise en œuvre

Treillis de verre :

Pose obligatoire sur toute la surface de l'ITE. Recouvrement : 10cm minimum

Panneaux isolants :

Pose en quinconce.
Découpage en « L » pour les ouvertures.
Se fixe à l'aide de chevilles étoilées.



Remarques

Pour les zones sismiques 3 et 4, la masse surfacique du système ne doit pas dépasser 25kg/m². Pensez à traiter la partie supérieure de votre ITE ainsi que les soubassements de manière adaptée.

Afin d'obtenir la garantie fournisseur pour votre mise en œuvre, veuillez à prendre les articles d'une même marque.

Normes et DTU

DTU 45.3 Bâtiments isolés thermiquement par l'extérieur
Eurocode 8 - Calcul des structures pour leur résistance aux séismes

Accusé de réception en préfecture
093-269300372-20210831-21-331-A1
Date de télétransmission : 31/08/2021
Date de réception préfecture : 31/08/2021

+ FACILE + RAPIDE + DE BUSINESS

OP 093 074 21 C 0052
11 AOUT 2021



Vu pour être annexé
à la déclaration préalable
N° 09307421C0052
Vaujours, le 11/08/2021
Le Maire,

Mouchoirs : Pour de Mairie Absent
La Jeune Adjointe

Christelle Navarone
01/04/2019

DP 093 074 21 C 0052



11 AOUT 2021

MANDAT SPÉCIAL DE REPRÉSENTATION POUR LES DÉMARCHES ADMINISTRATIVES RELATIVES À LA MISE EN PLACE D'UNE ISOLATION PAR L'EXTERIEUR DU BATIMENT

LE MANDANT,

Mr Mme

..... Domiciliée au 238, Rue de Meaux 93614 VAUJOURS

LE MANDATAIRE,

Le mandat constitue pour son mandataire :

**ACTION ENERGIE
41 RUE DELIZY
93500 PANTIN**

Vu pour être annexé
à la déclaration préalable
N° 09307421C0052
Vaujours, le 24.10.2021
Le Maire,

Auquel il donne pouvoir, pour lui et en son nom :

D'effectuer toutes démarches administratives relatives à la réalisation d'une isolation

par l'extérieur à l'adresse indiquée ci-dessus auprès de la mairie concernée pour la déclaration préalable des travaux

Exiger toutes justifications, se faire remettre tous titres et pièces, en donner décharge

Effectuer toutes démarches, faire toutes déclarations, émettre et signer tout acte et

faire le nécessaire à l'objet du présent contrat

Le mandataire devient l'interlocuteur de la mairie du lieu d'installation pour toutes les étapes de la mise en place des matériaux isolants.

A ce titre, il est seul destinataire des documents relatifs à l'urbanisme.

Fait à VAUJOURS

Le 20/07/2021

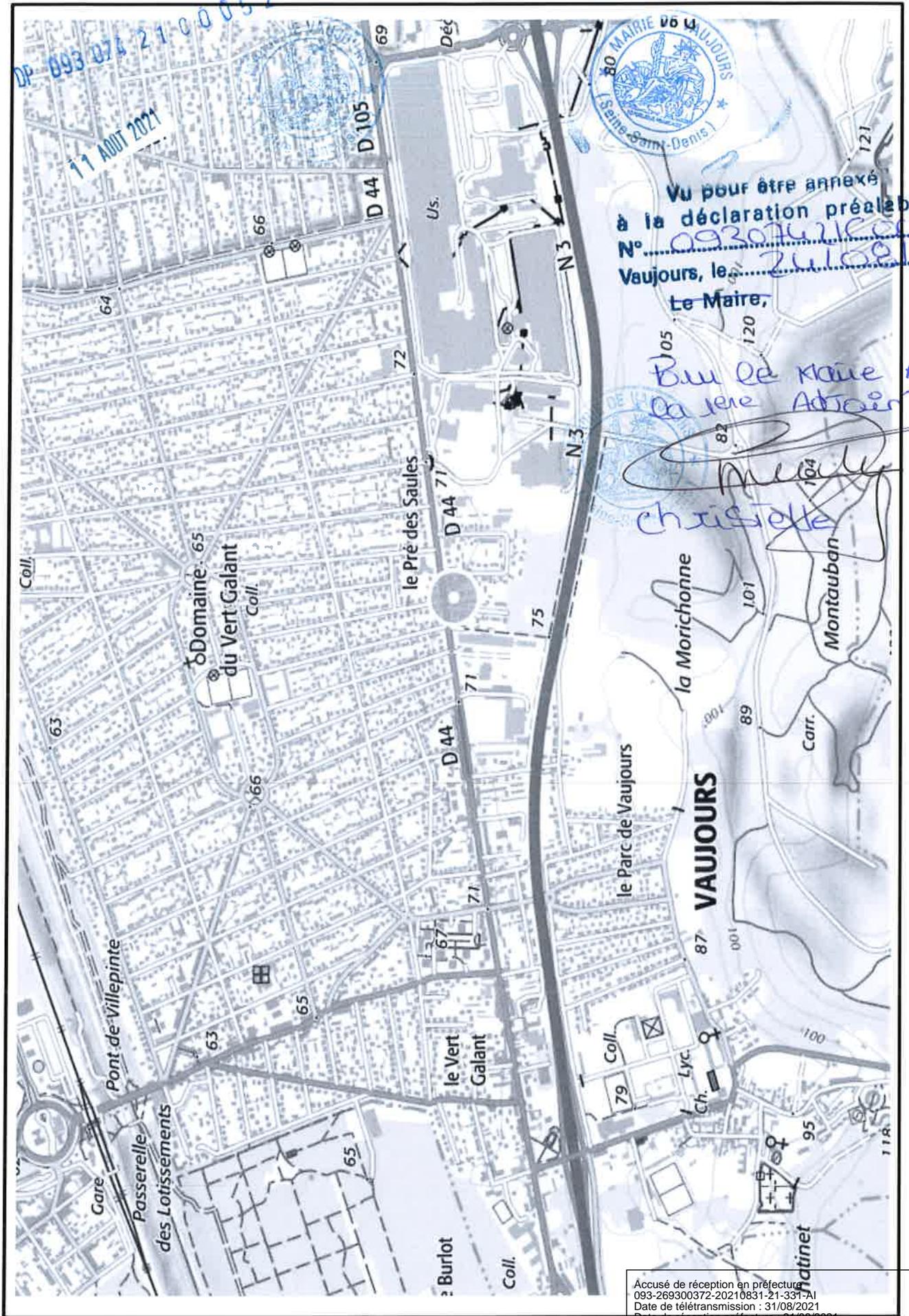
Le mandant :

Signature

Le mandataire : Action Energie

Signature et cachet :

DP 1 (PLAN)



Vu pour être annexé
à la déclaration préalable
N° 0930742100052
Vaujours, le 24/08/2021

Le Maire,
Boulevard de la République
la rue Attainie
Christelle
Absen

Accusé de réception en préfecture
093-269300372-20210831-21-331-A1
Date de télétransmission : 31/08/2021
Date de réception préfecture : 31/08/2021

Département :
SEINE SAINT DENIS

Commune :
VAUJOURS

Section : B
Feuille : 000 B 01

Échelle d'origine : 1/1000
Échelle d'édition : 1/200

Date d'édition : 03/08/2021
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC49
©2017 Ministère de l'Action et des
Comptes publics

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

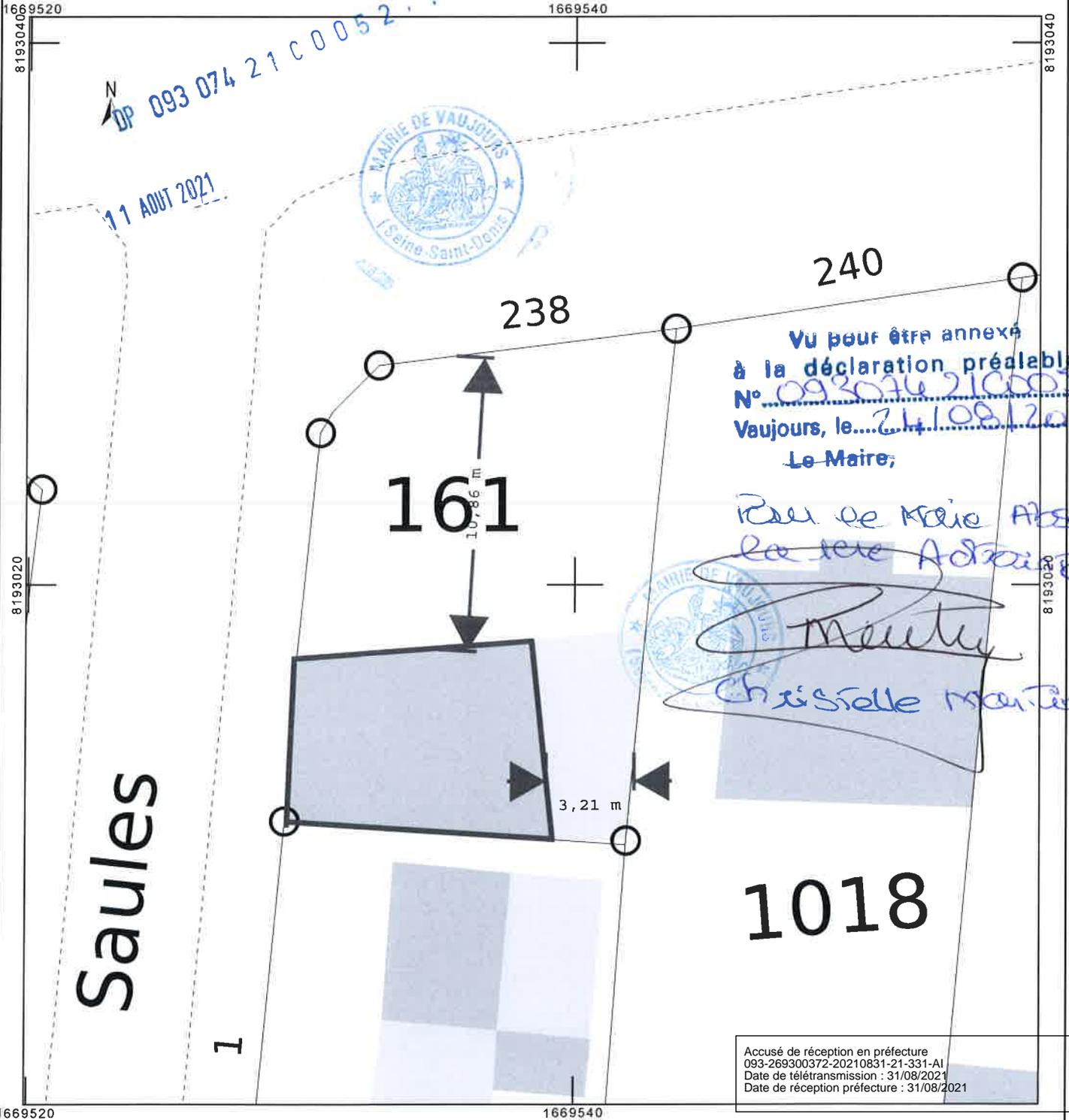
SURFACE A ISOLER

LA DISTANCE ENTRE LES FACADES A
ISOLER ET LES LIMITES SEPARTIVES
VOISINE : MOINS 14 CM APRES TRAVAUX

Le plan visualisé sur cet extrait est géré
par le centre des impôts foncier suivant :
SDIF - SEINE-SAINT-DENIS
IMMEUBLE CARRE PLAZA 15/17
PROMENADE JEAN ROSTAND 93022
93022 BOBIGNY CEDEX
tél. 01 49 15 52 00 -fax 01 49 15 52 29
sdif.seine-saint-
denis@dgifp.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr



Accusé de réception en préfecture
093-269300372-20210831-21-331-A1
Date de télétransmission : 31/08/2021
Date de réception préfecture : 31/08/2021

Département :
SEINE SAINT DENIS

Commune :
VAUJOURS

Section : B
Feuille : 000 B 01

Échelle d'origine : 1/1000
Échelle d'édition : 1/2500

Date d'édition : 03/08/2021
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC49
©2017 Ministère de l'Action et des
Comptes publics

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

PLAN DE SITUATION

Le plan visualisé sur cet extrait est géré
par le centre des impôts foncier suivant :
SDIF - SEINE-SAINT-DENIS
IMMEUBLE CARRE PLAZA 15/17
PROMENADE JEAN ROSTAND 93022
93022 BOBIGNY CEDEX
tél. 01 49 15 52 00 -fax 01 49 15 52 29
sdif.seine-saint-
denis@dgfip.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr

